

## Comment se déroule l'accompagnement ?

**1** L'agriculteur ou son conjoint fait appel à l'association.

Une juriste salariée réceptionne l'appel...

- **Ecoute**
- **Identifie la demande**
- **Evalue l'urgence** de la situation
- **Propose un rendez-vous** ou oriente la personne si sa situation ne relève pas des compétences de l'association

**2** Un ou plusieurs **rendez-vous** avec l'intéressé sont nécessaires pour saisir la situation dans ses détails

**Ensemble, l'intéressé, son conjoint et l'ADAD 31, nous réalisons un état de la situation :**

- ↳ **personnelle et familiale** : disponibilités pour vivre, problèmes de santé, menaces sur le logement, etc.
- ↳ **professionnelle** : fonctionnement de l'exploitation, origine et nature des difficultés, procédures contentieuses ou judiciaires en cours, présence de cautions familiales, perspective de redressement, etc.

**3** Sans délais, avec l'accord de la famille, l'**ADAD 31 intervient pour essayer de lever les menaces urgentes** (une saisie, par exemple) et permettre à la famille de retrouver un peu de sérénité et être à l'écoute de propositions.

**4** Ce diagnostic permet **d'éclairer la situation, d'identifier les leviers sur lesquels agir et de formuler des propositions**

### Selon la particularité de la situation

#### Appui administratif

- déclarations pour obtention ou maintien des aides à caractère économique (PAC, ICHN, etc.)
- procédure de calamités agricoles
- démarches auprès des assureurs

#### Pour des difficultés ponctuelles

- élaboration d'un prévisionnel de trésorerie pour anticiper le moment critique
- négociations avec les créanciers de délais de paiement, allègement ou report d'échéance
- demande d'ouverture d'une procédure administrative (CDOA)

#### Pour des difficultés importantes

- préparation du dossier permettant à l'intéressé de se placer sous la protection de la justice
- élaboration d'une proposition de plan de redressement de l'exploitation ou préparation de la cessation d'activité le cas échéant
- vérification des sommes dues
- accompagnement dans toutes les démarches liées à la procédure

**5** Appui pour permettre à l'intéressé de tenir ses engagements, pris dans le cadre d'un accord amiable avec ses créanciers ou d'un plan de redressement judiciaire.

**Travail partenarial** tout au long de l'accompagnement avec...

- ⇒ les services sociaux **pour l'ouverture de droits** tels que RMI, reconversion, aides d'urgence, etc.
- ⇒ les conseillers agricoles **pour l'amélioration et le suivi des résultats techniques** de l'exploitation
- ⇒ les comptables **pour la maîtrise de la gestion et comptabilité**